



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CEP/2008/7
14 juillet 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Session extraordinaire
Genève, 13-15 octobre 2008
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

RÉFORME DU PROCESSUS «UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE»

**RAPPORT DE LA RÉUNION DU BUREAU ÉLARGI DU COMITÉ
DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT**

Note du secrétariat

Résumé

Le Bureau élargi du Comité des politiques de l'environnement a fait le point de la réforme du processus «Un environnement pour l'Europe» en se fondant sur le document d'ensemble concernant le plan de réforme du processus établi par le secrétariat en concertation avec ce dernier, conformément à la demande formulée par le Comité à sa quinzième session (21-23 avril 2008, ECE/CEP/148, par. 17 et 18).

Le Bureau élargi du Comité a décidé que le projet de plan de réforme du processus «Un environnement pour l'Europe» devait être examiné plus avant à la session extraordinaire du Comité, qui se tiendra du 13 au 15 octobre 2008, l'objectif étant de parachever le plan et de le soumettre pour adoption à la Commission économique pour l'Europe.

I. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET PARTICIPATION

1. La réunion du Bureau élargi du Comité des politiques de l'environnement a eu lieu les 23 et 24 juin 2008 à Genève. M. Zaal Lomtadze (Géorgie) a présidé la réunion, à laquelle ont participé des délégations de 29 pays membres de la CEE: Allemagne, Arménie, Autriche, Belgique, Croatie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Moldova, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie. Y a également assisté la Commission européenne.

2. Étaient également présents des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de l'Agence européenne pour l'environnement et de l'ÉCO-Forum européen.

II. RÉFORME DU PROCESSUS «UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE»

3. Le Président a informé le Bureau élargi qu'à la suite des discussions menées à la quinzième session du Comité, tenue à Genève du 21 au 23 avril 2008 et à la demande du Comité, le secrétariat de la CEE avait élaboré, de concert avec le Bureau du Comité, un document d'ensemble concernant le plan de réforme du processus «Un environnement pour l'Europe». Il a souligné que la structure du plan s'articulait autour des groupes thématiques présentés à la fin de la quinzième session du Comité et arrêtés de concert avec le Bureau du Comité. Il a également fait observer que certains éléments mis en évidence par les ministres dans la Déclaration de Belgrade ne figuraient pas dans le document car ils n'avaient pas été examinés.

4. Le Président a proposé d'examiner la réforme du processus sur la base de la version actuelle du document d'ensemble. Comme suite à cette proposition, les délégations ont formulé une série d'observations générales sur le document en question. Le Bureau élargi a ensuite procédé à une discussion plus ciblée de chaque paragraphe des sections «Introduction», «Principes généraux», «Processus préparatoire» et «Résultats». Le débat sur la section intitulée «Structure de la Conférence» a été reporté à une date ultérieure.

5. Les délégations se sont généralement accordées à dire que le projet de plan de réforme pouvait suivre la structure actuelle du document d'ensemble, pour autant qu'il contienne de plus amples précisions reflétant tous les aspects voulus de la réforme.

6. Plusieurs délégations étaient d'avis qu'il fallait accorder une attention particulière à la mise en œuvre, c'est-à-dire qu'il fallait prévoir des mesures appropriées pour garantir la concrétisation des engagements pris lors des conférences ministérielles «Un environnement pour l'Europe». Dans ce contexte, il a été proposé de procéder à des examens à mi-parcours. Il a également été suggéré d'envisager d'ajouter au projet de plan de réforme un nouveau chapitre consacré à la mise en œuvre.

7. Certains sujets, comme un éventuel résultat négocié des futures conférences ministérielles «Un environnement pour l'Europe» et le choix de l'organe compétent pour organiser les préparatifs des conférences (par exemple, le Comité des politiques de l'environnement ou le Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires) ont suscité un vif débat.

Certaines délégations ont par ailleurs jugé nécessaire que le plan de réforme fasse état, non seulement de la structure et la portée des conférences futures, mais également des objectifs et buts du processus réformé ainsi que de ses priorités politiques. Plusieurs propositions concernant ces questions ont été formulées et examinées; toutefois, la décision finale a été reportée à la session extraordinaire du Comité (13-15 octobre 2008), qui devrait être l'occasion de mettre la dernière main au plan de réforme.

8. Le Bureau élargi a examiné la possibilité d'ajouter plusieurs points au projet de plan de réforme du processus, parmi lesquels le rôle des bureaux sous-régionaux de diverses organisations internationales dans la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du processus, la nécessité d'insister sur l'application des accords multilatéraux sur l'environnement, ainsi que l'utilisation des études de performances environnementales (EPE), qui constituent un instrument utile pour aider les pays visés à appliquer les recommandations formulées.

9. Des discussions approfondies ont également eu lieu s'agissant de l'élaboration du rapport d'évaluation paneuropéen et de la possibilité d'utiliser celui-ci comme base pour fixer des priorités en vue des prochaines conférences ministérielles s'inscrivant dans le cadre du processus. Il a été souligné que l'on ne pourrait pas mettre la dernière touche au rapport dix-huit mois avant la Conférence, faute de temps et en raison des conséquences financières connexes. Il a été suggéré que, sous réserve de ressources financières suffisantes, un rapport préliminaire pourrait être prêt environ douze mois avant la Conférence et qu'il pourrait servir à des fixer des priorités. Il a par ailleurs été convenu que d'autres évaluations et rapports relatifs à la Conférence, y compris les conclusions des EPE, pourraient être utilisés à cette fin.

10. Il a été décidé qu'à la session extraordinaire du Comité en octobre, des débats supplémentaires devraient avoir lieu au sujet du projet de plan de réforme, en prévoyant éventuellement de diviser les participants à la réunion en groupes plus restreints chargés d'aborder les questions de manière plus informelle.

11. À la lumière des débats ci-dessus, il a été demandé aux délégations de présenter leurs contributions par écrit, au sujet du projet de plan de réforme du processus, au secrétariat de la CEE avant le 30 juin 2008.

12. Il a été demandé au secrétariat de la CEE d'établir un avant-projet de plan de réforme fondé sur les observations reçues et de le distribuer au Bureau du Comité pour observations dans un délai de deux semaines à compter de la clôture de la présente réunion.

13. Le projet de plan de réforme serait ensuite révisé à la lumière des observations formulées par les membres du Bureau du Comité et présenté pour adoption en tant que document officiel. La version en anglais du projet de plan de réforme serait distribuée au Comité en août 2008 à titre de distribution préliminaire.

III. COOPÉRATION AVEC LE SECTEUR PRIVÉ

14. Le Bureau s'est entretenu avec certains représentants du secteur privé au cours d'un déjeuner de travail dont l'objectif était de renforcer la participation du secteur privé aux travaux du Comité et à la réforme du processus.

15. Des représentants des entités privées ci-après ont participé au déjeuner: Chambre de commerce international, Institut mondial des caisses d'épargne/Groupement européen des caisses d'épargne (Bruxelles), Fonds mondial pour la nature et Fondation Ethos pour un développement durable. Le secrétariat était représenté par M. Patrice Robineau, M^{me} Christina von Schweinichen, M^{me} Monika Linn et M. George Georgiadis.
16. Les discussions ont été fructueuses et ont permis d'identifier les domaines prioritaires essentiels en vue d'un engagement éventuel futur. Les principaux domaines préoccupants étaient le mode de participation des représentants du secteur privé – qui recherchaient effectivement un dialogue équilibré avec les gouvernements – et l'horizon temporel de leur engagement, qui traduisait une nette préférence pour un investissement dans le temps plutôt qu'une participation ponctuelle aux activités du Comité. Ce sont les domaines prioritaires que constituaient les services liés à l'eau, ainsi que la gestion des produits chimiques et des déchets, dont on s'est le plus préoccupé au cours du débat.
17. À la suite du déjeuner de travail, le Président a rendu compte des résultats au Bureau élargi et des futures mesures nécessaires pour accroître l'engagement du secteur privé ont été examinées.
18. La délégation de l'OCDE a relevé que le secteur privé avait montré un intérêt considérable pour les modifications qu'il était prévu d'apporter aux cadres réglementaires et législatifs nationaux – par exemple, en ce qui concernait l'eau, les déchets, la qualité de l'air et les transports – étant donné que ces cadres permettaient aux entreprises de prendre des décisions éclairées. L'expérience avait démontré qu'on obtenait de meilleurs résultats dans le cadre de rencontres avec des associations professionnelles d'entreprises qu'en s'entretenant individuellement avec des sociétés privées.
19. Le Bureau élargi est convenu d'organiser une table ronde avec des représentants du secteur privé en octobre au cours de la session extraordinaire du Comité. Cette table ronde devrait être bien ciblée et associer des représentants aussi bien d'associations professionnelles que de sociétés individuelles. Deux réunions ont été envisagées: une réunion générale sur la nature et les modalités de la participation et une réunion plus circonscrite visant à examiner un domaine spécifique dans lequel le Comité pourrait offrir son savoir-faire et prouver son avantage comparatif, par exemple en ce qui concerne les services liés à l'eau (approvisionnement et assainissement, notamment).

IV. QUESTIONS DIVERSES

20. Le représentant du PNUE a indiqué que celui-ci s'employait à mener une étude de faisabilité concernant un rapport sur l'avenir des Balkans, analogue au rapport sur l'avenir de l'environnement des Carpates, publié lors de la Conférence ministérielle de Belgrade. Il fournirait davantage d'informations à la réunion d'octobre.
